

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1390

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Degois, Mme Vanceunebrock, Mme Hennion, M. Kervran, Mme Le Peih, M. Cazenove, M. Daniel, M. Vignal, Mme Brulebois, Mme Lardet et Mme Colboc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.